

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Armstrong

<https://www.cadre21.org/membres/598e0fb5df19bb43c57c6607>

Date d'obtention : 2022-10-11 09:02:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la majorité du temps, la première étape est de remplir la trousse Sexto pour mieux comprendre la situation. Il s'agit donc de la base de l'intervention entre les partenaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va changer mon approche dans ce type de situation et je serai plus outillé pour intervenir adéquatement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas demander/regarder les photos/vidéos en contexte de pornographie juvénile pour éviter sa propagation et ainsi respecter les personnes impliquées.